

Si la charge devoit être regardée en aucun endroit comme un fardeau pesant, ce seroit seulement dans les nouveaux Comtés ou les Colonies ont été occupés à cultiver des terres encor dans un état inculte.

Mais ces parties mêmes de la Province, telles nouvelles qu'elles soient, ne trouveroient probablement aucune raison de se plaindre.—Le Noble LORD à la tête du Gouvernement a déjà mis à part des portions de terre, afin d'encourager l'instruction des enfans de leurs villages, et ils ont eu un ample terrain pour d'autres vues d'arrangement quantaux écoles de Comtés de leurs districts, pour ne pas mentionner que le mérite applaudi de leur fidélité à la Couronne dans les derniers troubles, peut leur faire espérer des secours, aussitôt que leurs besoins seront convenablement révélés, de la part d'un nombre de fondations et sociétés charitables de la mere patrie, pour lesquelles elle est en si grande renommée.

Il n'y avait rien du tout à craindre, comme le Président l'a conçu, que le Collège dans la Colonie tomberoit à moins qu'il n'y eut quelques chose dans ses entrailles qui répugneroit à l'énergie qui est si essentiel à sa réussite.

On peut espérer avec la plus grande certitude la puissante protection protection de la Couronne et de tous ceux amis des sciences, si favorables aux intérêts de notre humanité commune. Peut-être que l'on peut le regarder digne de l'attention nationale.

Le Très Révérènd Evêque de Québec, n'étoit pas unique en suggérant des biens qu'une partie de l'ordre dissous des Jésuites pourroit servir à tel objet.

Les biens ne sont pas entierement demandés par les Très Honorable Lord Amherst : Il y en a partie réservée aux usages publics, et l'étendue de cette réserve fait partie de cette confiance que sa Majesté dans sa grande bienveillance envers son peuple , a commis à la Noble personne sous les soins de laquelle est la Province, à un moment aussi favorable au projet louable, elle-même le recommande à l'attention de ce Comité.